

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'approche en termes de classes sociales n'est pas toujours pertinente pour rendre compte de la société française d'aujourd'hui.

DOCUMENT 1

Salaires mensuels nets moyens en EQTP¹ dans le secteur privé selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2017

Catégorie socioprofessionnelle	Salaire mensuel net (en euros courants)			Différence de salaire (F-H)/H (en %)
	Femme (F)	Homme (H)	Ensemble	
Cadres ²	3574	4392	4103	- 18,6
Professions intermédiaires	2145	2450	2311	-12,4
Employés	1628	1734	1662	-6,1
Ouvriers	1536	1785	1742	-13,9
Ensemble	2069	2488	2314	-16,8

1 : EQTP : salaires en équivalent temps plein.

2 : y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation depuis 2011. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : d'après INSEE, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN), 2020.

DOCUMENT 2

L'article [...] a entraîné des débats acharnés entre les tenants de la « mort des classes » et ceux du « futur prometteur de l'analyse en termes de classe » [...]. L'idée des premiers est que les « classes sociales » sont des agrégats¹ de moins en moins cohérents et à l'appartenance desquelles s'associent de moins en moins de comportement particuliers. On a vu que l'immobilité sociale avait diminué au cours du temps. La conséquence est qu'en dehors des agriculteurs, aucune catégorie socioprofessionnelle ne peut être considérée comme un groupe clos. Ainsi, moins d'un quart des membres de la catégorie des « cadres supérieurs » auront été élevés dans cette catégorie et un cinquième sont des ouvriers. [...]

L'analyse des sociétés occidentales organisées en classes sociales est remise en cause d'un autre point de vue. C'est l'idée que celles-ci sont en fait de plus en plus structurées par des formes d'individualisation ou d'individualisme. [...] L'individualisation correspond à l'idée que les individus auraient de plus en plus la possibilité et le désir, voire l'obligation, de choisir leur façon de vivre, leurs pratiques culturelles et leurs orientations de valeur, indépendamment de déterminations – liées notamment à leur éventuelle appartenance de classe – qui, auparavant, s'imposaient à eux sans qu'ils en aient conscience et faisaient correspondre des styles de vie et des pratiques culturelles à des groupes sociaux bien différenciés. Le développement de l'individualisation des modes de vie et des valeurs, s'il était avéré, affaiblirait évidemment le pouvoir de structuration des comportements par d'éventuelles appartiances de classes. L'homogénéité interne de celles-ci serait remise en cause par l'apparition de styles de vie divers choisis par les individus.

Source : Michel FORSÉ, Olivier GALLAND, Yannick LEMEL, « La stratification sociale et les inégalités », in *La société française*, 2011.

1 : ensemble d'éléments.

DOCUMENT 3

Évolution de la répartition du niveau de diplôme selon le niveau de qualification (en %)

		Employés qualifiés	Employés non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
1982-1984	Diplôme du supérieur (bac + 3 ou plus)	2	0	0	0	6
	Bac + 2	4	0	1	0	7
	Bac, brevet professionnel ou équivalent	16	3	3	2	10
	CAP ¹ , BEP ² ou autre diplôme équivalent	34	18	38	22	25
	Aucun diplôme, CEP ³ ou brevet des collèges	44	79	58	76	52
	Total	100	100	100	100	100
2012-2014	Diplôme du supérieur (bac + 3 ou plus)	9	3	2	3	21
	Bac + 2	17	5	5	4	16
	Bac, brevet professionnel ou équivalent	31	16	17	16	19
	CAP, BEP ou autre diplôme équivalent	28	34	47	34	25
	Aucun diplôme, CEP ou brevet des collèges	15	42	29	43	19
	Total	100	100	100	100	100

Champ : actifs occupés de France métropolitaine ayant terminé leurs études initiales.

Source : d'après enquêtes Emploi, INSEE, moyenne annuelle sur les années 1982 à 1984 et 2012 à 2014, janvier 2017.

1 : CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.

2 : BEP : Brevet d'études professionnelles.

3 : CEP : Certificat d'études primaires.